



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 355'000.- TTC
pour le réaménagement de la rue du Collège-Industriel

(du 12 mars 2007)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

Contexte

L'attractivité du centre-ville a été placée parmi les priorités du Conseil communal en matière d'urbanisme en tant qu'il contribue à l'image de la Ville et à la qualité de la vie en ville. Les services communaux saisissent chaque opportunité qui leur est offerte d'étudier la mise en place de nouveaux aménagements destinés à améliorer l'attractivité du centre et sa convivialité dans le but d'encourager le commerce local et promouvoir un urbanisme de proximité.

L'espace situé aux alentours des places de l'Hôtel-de-Ville, de la Carmagnole, du Marché et Le Corbusier a fait l'objet de réflexions prioritaires, vu sa situation stratégique, son identification comme véritable centre-ville par la population et aussi de façon à le faire précéder les projets qui accompagneront le plan spécial de la gare aux marchandises et en particulier son lien avec la place de la gare. Plusieurs projets pourraient ainsi conduire à une véritable mutation de cet espace. En plus de la restauration de la fontaine monumentale, qui a fait l'objet d'un précédent rapport, des essais d'aménagement à l'échelle 1 : 1 ont été réalisés sur la

Place du Marché avec des moyens réduits permettant un temps de réaction rapide. Après quelques adaptations, le projet donne satisfaction et sa pérennisation - en dur cette fois-ci - est à l'étude au sein des services communaux. Il pourra être présenté à votre Conseil dans les prochains mois et être réalisé partiellement cette année et partiellement en 2008.

L'aménagement actuel de la Place de l'Hôtel-de-Ville (orienté trafic exclusivement) ne donne pas satisfaction tant du point de vue urbanistique que du point de vue de l'exploitation d'une terrasse pour les établissements publics. Le Conseil communal a chargé ses services d'étudier un projet de réaménagement qui tient compte à la fois de la valeur patrimoniale de la place, des impératifs des établissements publics et de la circulation (notamment aux heures de pointe).

Profitant des travaux de renouvellement de l'allée d'arbres sur l'Avenue Léopold-Robert et de l'interpellation d'un commissaire de la Commission économique, l'idée a aussi surgi d'envisager de donner un nouveau visage à cette partie du Pod. Un temps d'étude a ainsi été réservé avant de procéder à la replantation des érables ; des avant-projets sont à l'étude au sein des services communaux actuellement et, en fonction des résultats chiffrés de ces études, les grandes orientations seront fixées prochainement pour la partie du Pod comprise entre la Grande-Fontaine et le Théâtre. Si elles s'écartent fondamentalement du projet de simple remplacement des arbres, un rapport sera également soumis à votre Conseil cette année.

Le Conseil communal se préoccupe donc de l'attractivité du centre-ville et entend, dans la limite des ressources actuelles de la Ville, mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa (re)vitalisation (économique et sociale) pour garantir une qualité de vie de haut niveau. Ces aménagements, s'ils ont en commun d'être situés dans un même périmètre, n'en sont pas moins indépendants les uns des autres et l'issue de la réalisation d'un d'entre eux n'affecte pas la possibilité d'en réaliser un autre.

Dans le même ordre d'idée, le réseau des rues collectrices ne sera pas fondamentalement bouleversé par ces projets car ils s'inscrivent à l'intérieur d'un périmètre délimité par ces rues. Pour l'heure, seule la réalisation du réaménagement de la Place de l'Hôtel-de-Ville concerne un point névralgique de la circulation au centre-ville ; un mandat a donc été confié à un bureau d'ingénieurs trafic pour mener une étude sur les conséquences inhérentes à la réalisation de ce projet. Le Conseil communal ne manquera pas de vous faire part des conclusions de cette étude le moment venu.

Compte tenu des explications ci-dessus, le Conseil communal vous présente par le présent rapport le premier projet qu'il entend réaliser le plus rapidement possible cette année : le réaménagement de la rue du Collège-Industriel.

La rue du Collège-Industriel

L'exposition en plein air d'affiches dans le cadre des quatre saisons Art nouveau a permis de soustraire à la circulation la rue du Collège-Industriel.

Le fait d'empêcher le transit et le stationnement sur cette rue dégage une perspective intéressante sur le bâtiment de la bibliothèque depuis Espacité et vice versa.

De plus, la rue du Collège-Industriel constitue un itinéraire privilégié du centre-ville vers les quartiers Nord (et inversement), susceptible de contribuer à encourager les Chaux-de-Fonniers/ères à se rendre en ville à pied plutôt qu'en voiture. Ce dernier est également très utilisé par les élèves et étudiants de l'Ester et de l'école secondaire.

Par la suite, il sera même possible d'imaginer le prolongement de cet itinéraire jusqu'à la rue Alexis-Marie-Piaget dans le but d'avoir un cheminement complet menant du centre-ville à la lisière de la forêt au Nord (puisque le quartier de la HEP –ancienne école de commerce- est déjà desservi par un cheminement exclusivement piétons à partir de la rue Alexis-Marie-Piaget).

A l'issue de l'exposition, le service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) a entendu et récolté les avis (divergents) de riverains, utilisateurs, etc. de la rue du Collège-Industriel en vue de déterminer le futur statut de cette rue et les aménagements qui y prendront place.

Il a également consulté la Commission d'urbanisme qui a émis un certain nombre de remarques, remarques et avis pris en compte et synthétisés dans le projet que nous vous soumettons ci-après (plan du projet en annexe).

Quoique d'un coût raisonnable, le réaménagement de la rue du Collège-Industriel et la mise en valeur de sa perspective constituent un moyen d'intervention fort au centre-ville, première étape de son caractère et de son visage renouvelés. Il marque l'intention du Conseil communal de rendre l'accessibilité du centre attractive tant pour les automobilistes que pour les personnes se déplaçant à pied en créant les conditions cadres nécessaires à toutes les pratiques.

C'est pourquoi le Conseil communal propose de créer sur la rue du Collège-Industriel une traversée piétonne privilégiée Nord-Sud.

Principes du projet (voir aussi plan annexé)

- Mise à plat de la rue du Collège-Industriel, soit élévation au niveau actuel des trottoirs (surélévation de 10 cm environ de la rue par rapport au niveau actuel).
- Installation d'une barrière sur Numa-Droz au droit de la rue du Collège-Industriel pour garantir la sécurité des écoliers qui empruntent ce cheminement et les diriger vers les passages pour piétons.
- Création sur Numa-Droz d'un autre passage piétons rouge en Est du carrefour avec Collège-Industriel.
- Pose d'un revêtement bitumineux de couleur naturelle (c'est-à-dire beige, comme de la chaille approximativement) sur la rue du Collège-Industriel pour différencier cet espace d'un espace ordinaire de circulation.
- Implantation de candélabres tout le long de la rue du Collège-Industriel pour éclairer la rue à la nuit tombée et marquer le cheminement piétonnier.
- Installation de modules banc + bac + arbre tout au long de la rue.
- Végétalisation de la rue (arbres, végétation basse, bandes herbeuses).
- Implantation de clous podotactiles au Nord des intersections pour avertir les piétons et les utilisateurs de skate-board (trottinettes et autres engins assimilés) de l'intersection avec les rues latérales.
- Création de seuils pour entrer (monter) sur la rue du Collège-Industriel et en sortir (descendre), selon le même principe déjà en place à la rue de l'Avenir et autoriser ainsi les traversées Est-Ouest des voitures.
- Mise en place d'éléments de rétrécissement sur les rues latérales croisant la rue du Collège-Industriel pour diminuer la vitesse de traversée de la rue du Collège-Industriel et garantir la sécurité des piétons.
- Circulation Est-Ouest et Ouest-Est autorisée.
- Circulation Nord-Sud et Sud-Nord interdite et stationnement interdit sur toute la longueur de la rue du Collège-Industriel.
- Mise en place de stationnement longitudinal sur les rues latérales (des deux côtés des rues, là où cela est possible, pour regagner quelques-unes des places perdues avec cet aménagement d'une part, et d'autre part en vue de favoriser le travail de déneigement pendant la durée des mesures hivernales).
- Création d'une case de livraison et de 3 cases de stationnement à durée limitée sur la rue de la Paix pour desservir les commerces situés sur la rue Numa-Droz.
- Création de cases de stationnement à durée limitée sur Jardinière (centre d'orthophonie).
- Création de cases de stationnement à durée limitée sur Serre (guichets communaux, commerces d'Espace, etc.).

Coût

Le coût des travaux de réaménagement de la rue du Collège-Industriel peuvent être décomposés de la façon suivante :

• Génie civil :	CHF	305'000.-	TTC
• Eclairage :	CHF	116'000.-	
• Modules bancs + bacs + arbres :	CHF	35'000.-	TTC
• Signalisation routière :	CHF	15'000.-	TTC
Total	CHF	471'000.-	

Sur ce montant, demeure à la charge de la Ville CHF 355'000.-, le solde étant assumé par SIM SA.

Conséquences sur les finances

Pour les travaux de génie civil :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- amortissement :
(CHF 305'000.- * 6.3%) CHF 19'215.-
- intérêts à 3.8% (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 5'795.-

soit une charge annuelle moyenne de CHF 25'010.-

Pour le mobilier urbain :

La charge annuelle moyenne pour la ville sera de :

- *modules + signalisation*,
amortissement :
(CHF 50'000.- * 10%) CHF 5'000.-
- intérêts à 3.8% (taux moyen des emprunts Ville)
sur la moitié de l'investissement CHF 950.-
- *éclairage*, annuité à intégrer dans mandat de
prestations SIM SA facturé à la Ville¹ : CHF 8'535.-

soit en totalité, une charge annuelle moyenne de **CHF 39'495.-**

Les travaux susmentionnés figurent au budget 2007 au poste des aménagements urbains dans les crédits à solliciter pour un montant de CHF 300'000.-. La charge d'intérêts relative à ce montant est déjà implicitement budgétée dès lors que l'investissement a été inclus dans le budget 2007.

¹ L'implantation d'une dizaine de mâts d'éclairage public sera pris en charge par SIM SA. L'annuité constante (calculée sur une période d'amortissement de 20 ans) sera intégrée dans le mandat de prestation facturé à la Ville.

La première estimation budgétaire n'a été effectuée que sur la base des travaux de génie civil. Le Conseil communal a néanmoins souhaité privilégier d'emblée un aménagement de qualité, expliquant le dépassement du montant porté au budget des investissements. Néanmoins, la planification de détail des projets mentionnés dans l'introduction a démontré que l'aménagement de la place du marché, compte tenu des nombreuses contraintes à intégrer en 2007 (Tour de Romandie, Vivamitiés, Plage et Braderie notamment), ne pourrait être réalisé complètement durant cet exercice. Le dépassement du budget concernant la rue du Collège-Industriel sera donc plus que compensé durant l'exercice par des dépenses inférieures à l'enveloppe prévue pour d'autres travaux.

Conséquences sur les ressources humaines

Les travaux de génie civil ne pouvant être effectués par les services de la Ville, ceux-ci seront confiés à une entreprise spécialisée. Aucune conséquence sur les ressources humaines n'est donc à prévoir.

Rapprochement et collaborations avec Le Locle

Néant.

Éléments relatifs au développement durable

L'impact du projet sur le développement durable est positif puisqu'il est de nature à créer les conditions propices aux déplacements piétons (donc de favoriser l'activité physique de nos concitoyens/ennes. La pratique de 30 minutes quotidiennes d'une activité physique, même modérée et fractionnée, est recommandée par l'OMS et contribue à réduire de manière importante les risques de maladies cardio-vasculaires) et de façon inversement proportionnelle à réduire les émissions de pollution et de bruit.

Conclusion

S'inscrivant dans plusieurs des objectifs explicitement annoncés du Conseil communal, à savoir de revitaliser le centre-ville dans l'intérêt de sa vie commerciale, d'envisager des projets d'aménagement urbain modestes mais contribuant à l'amélioration du visage de la ville, et de favoriser les modes de mobilité douce sans pénaliser l'accessibilité du centre, le projet de réaménagement de la rue du Collège-Industriel est également un projet mené sur un mode nouveau : celui de l'expérimentation et du dialogue.

Ainsi, le projet qui vous est présenté a pu être expérimenté l'an dernier à l'occasion de l'exposition d'affiches, puis discuté avec les riverains. C'est sur cette base qu'un projet d'aménagement définitif légèrement remanié a pu être présenté à la Commission d'urbanisme, dont les remarques ont encore été prises en considération dans la version finale qui vous est soumise.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, de bien vouloir approuver l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président:
Pierre Hainard

Le Chancelier:
Sylvain Jaquenoud

Annexe : plan

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.- Un crédit de CHF 355'000.- est accordé au Conseil communal pour les travaux de réaménagement de la rue du Collège-Industriel en cheminement piétonnier.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements.

Article 3.- L'investissement sera amorti aux taux annuels de 6.3 % (travaux de génie civil) et 10 % (bancs + signalisation).

Article 4.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président:

Alain Parel

Le Secrétaire:

Fabien Fivaz